

DELIBERATION PORTANT SUR L'EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION DE L'IUT CLERMONT AUVERGNE

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 4 AVRIL 2023,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu l'arrêté du 06 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

**PRESENTATION**

L'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle permet aux IUT d'opérer des licences professionnelles organisées en 180 crédits appelés « Bachelors Universitaires de Technologie » (BUT).

La mise en œuvre progressive des années d'études a débuté en 2021-2022 avec la 1<sup>ère</sup> année de BUT. La 3<sup>ème</sup> année sera ouverte à la rentrée 2023-2024.

Il convient donc de se prononcer sur le devenir des actuelles Licences professionnelles proposées en 1 an et 60 crédits par l'IUT.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Les Licences Professionnelles ne sont plus proposées dans l'offre de formation de l'IUT Clermont Auvergne à compter de la rentrée 2023-2024, et sont intégrées aux Bachelors Universitaires de Technologie comme suit :

| Site            | Licence Professionnelle  |   | BUT   |
|-----------------|--|---|---|
|                 | Mention  | Parcours  | Spécialité  |
| Montluçon       | Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique        | Chargé d'affaires en génie climatique<br>Bâtiments à Énergie Positive et Conception Bioclimatique | Métiers de la Transition et de l'efficacité Énergétique |
|                 | Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle                 |   | Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII)    |
|                 | Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable                  | Responsable de projets : gestion de l'énergie électrique et énergies renouvelables                |   |
|                 | Métiers de l'industrie : conception de produits industriels                | Conception mécanique<br>Industrialisation de produits nouveaux                                    | Génie Mécanique et Productique (GMP)                    |
|                 | Commercialisation de produits et services                                  | Marketing appliqué aux transactions des industries et services                                    | Techniques de Commercialisation (TC)                    |
|                 | Logistique et systèmes d'information                                       | Informatique et aide à la décision  | Management de la logistique et des transports           |
| Aubière         | Biologie analytique et expérimentale                                       | Techniques de diagnostic médical  | Génie Biologique  |
|                 | Bio-industries et biotechnologies  | Etudes moléculaires, cellulaires et intégrées des molécules bio-actives                           |   |
|                 | Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité          | Météorologie et contrôle  | Mesures physiques                                       |
|                 | Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques                      | Systèmes industriels automatisés et maintenance   | Génie Industriel et Maintenance (GIM)                   |
|                 | Métiers de l'informatique : applications web                               | Développement d'application intranet internet   | Informatique  |
|                 | Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels | Développement d'applications pour plateformes mobiles   |   |
|                 | Métiers des réseaux informatiques et télécommunications                    | Administration et sécurité des réseaux<br>Réseaux informatiques, mobilité et sécurité             | Réseaux et Télécommunications (RT)                      |
|                 | Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie         |   | Gestion des Entreprises et des Administrations          |
| Le Puy-en-Velay | Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement                           | Laboratoire d'analyse et production industrielle  | Chimie  |
|                 | Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web            | Design multimedia<br>Développement Web  | Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)            |
|                 | Métiers de l'informatique : conduite de projets                            | Développement d'Applications Graphiques 3D Interactives   | Informatique  |
| Vichy           | Techniques du son et de l'image  | Audiovisuel Sound & Motion design   | Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)            |
| Aurillac        | Agronomie  | Expertise agroenvironnementale et conduite de projet  | Génie biologique  |
|                 | Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation          | Innovation et valorisation des produits alimentaires de terroir                                   |   |
|                 |  | Commerce agroalimentaire agrodistribution   |   |
|                 | Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable           |   | Gestion des Entreprises et des Administrations          |
|                 | Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi                       | e-GRH   |   |

Membres en exercice : 43

Votes : 27

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 2

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION 2023-04-04-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.